



**Ville de Dreux**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATION N°DEL2026-077**

**Désignation des représentants - Commission communale des Impôts directs (CCID)  
(Assemblées)**

5.3.4

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>36</b>
Nombre de pouvoirs	<b>3</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Caroline BRAY donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

L'article 1650 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) qui a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels.

À la suite des élections des 15 mars 2026 et 22 juin 2026, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des impôts directs pour la Commune de Dreux.

Cette commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, de huit commissaires titulaires ainsi que de huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les commissaires titulaires ainsi que les suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

À défaut de présentation d'une liste, les commissaires sont nommés d'office par le Directeur Départemental des Finances Publiques et il peut aussi, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si cette liste ne contient pas le nombre de noms requis ou si les personnes ne remplissent pas les conditions exigées à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité**

- Décide de voter à main levée,
- Désigne 32 membres dont 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, le Maire ou son représentant étant président de la commission

<b>16 membres titulaires</b>		<b>16 membres suppléants</b>	
1.	Lily VIDJANAGNI	1.	Murielle LAROSE
2.	Elhadj KA	2.	François LEMONNE
3.	Roselyne Haie	3.	Chantal DESEYNE
4.	Philippe BARBIER	4.	Pascal ROSSION
5.	Véronique HOUPLAIN	5.	Claire REY-JAGUIN
6.	Francis PELLETIER	6.	Guy TINLOT
7.	Josette PHILIPPE	7.	Nadine DENTON
8.	Stéphane PAVOT	8.	Stéphane PERON
9.	Nathalie ARNAULD-BAUMIER	9.	Estelle BULFON
10.	David MARTIN	10.	Bernard DUPUY
11.	Sébastien LEROUX	11.	Émeric STAMPER
12.	Hélène BARBE	12.	Christophe PANEK
13.	Fatima Zohra JABRI	13.	Philippe ARNAL
14.	Tahar BELAZANI	14.	Sophia BRAHIMI
15.	Samia HIRTI	15.	Nadia FAVERIS
16.	Lionel WARTELLE	16.	Denis LEDORE

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La secrétaire de séance



Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,



del-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le

**05 MAI 2026**

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260430-DEL2026-077-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026